



Fonds indiciel S&P 500 ESG Sélect de l'Équitable

Un fonds distinct fondé sur l'indice composé S&P 500^{MD} ESG¹, qui intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Comme l'indice S&P 500 ESG est conçu pour offrir un profil risque-rendement semblable à celui de l'indice de référence S&P 500^{MD}, ce fonds distinct convient en tant que placement de base d'un portefeuille. Les investisseurs n'ont pas besoin de sacrifier le rendement lorsqu'ils choisissent un placement qui correspond à leurs valeurs.

Les placements axés sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) visent les entreprises qui remplissent certains critères fondés sur au moins un des trois principes.

Facteurs environnementaux : dans quelle mesure une entreprise gère l'efficacité énergétique ou réduit les émissions de gaz à effet de serre et les déchets



Facteurs sociaux : comment une entreprise traite les gens : droits de la personne, normes du travail et relations avec les employés

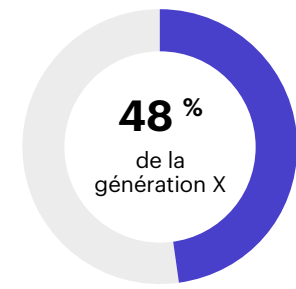
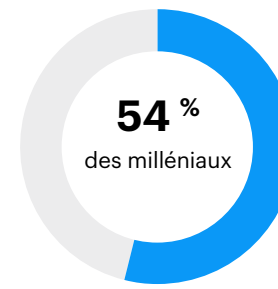
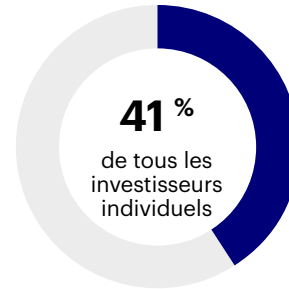


Facteurs de gouvernance : comment une entreprise se comporte quant à la diversité au sein de son conseil d'administration, à la rémunération des cadres dirigeants et aux politiques et mécanismes de contrôle en matière de corruption



Les investisseurs individuels sont disposés à investir dans des placements axés sur les facteurs ESG.

Le pourcentage indiqué correspond aux investisseurs qui se disent en accord avec l'énoncé suivant : « Je préfère investir dans des sociétés qui ont un impact social ou environnemental positif. »



Source : Rapport de Cerulli : *U.S. Environmental, Social, and Governance Investing 2019* – Exhibit 6.10

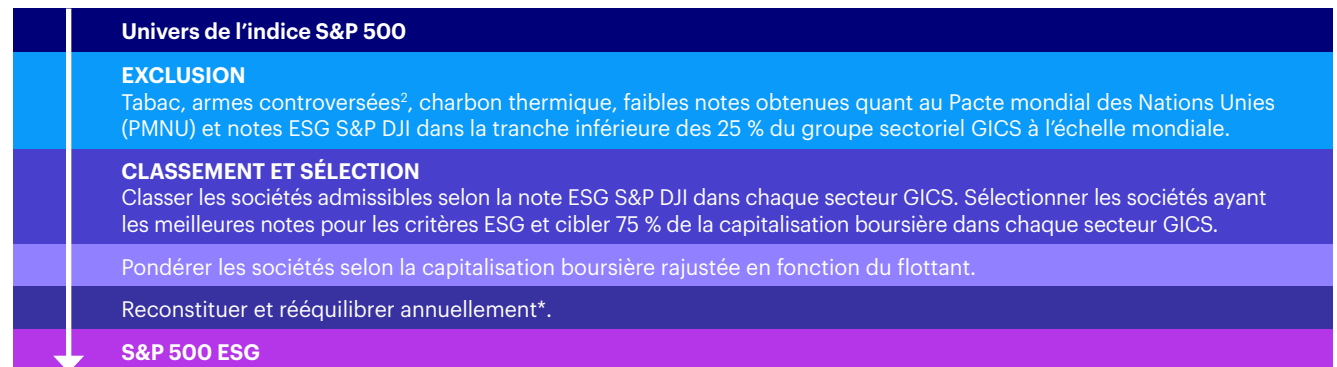
Une méthode éprouvée pour intégrer des critères ESG à des placements de base américains

Bon nombre d'investisseurs ont besoin de fonds qui correspondent à leurs objectifs de placement et à leurs valeurs. L'indice S&P 500 ESG a été conçu pour répondre à ces deux besoins.

La méthodologie de l'indice S&P 500 ESG a été conçue en fonction de deux objectifs :

1 Offrir un profil risque-rendement semblable à celui de l'indice S&P 500

2 Éviter les sociétés qui ne gèrent pas leurs affaires comme les sociétés comparables pour ce qui est des principes ESG et inclure des sociétés qui se conforment à ces principes



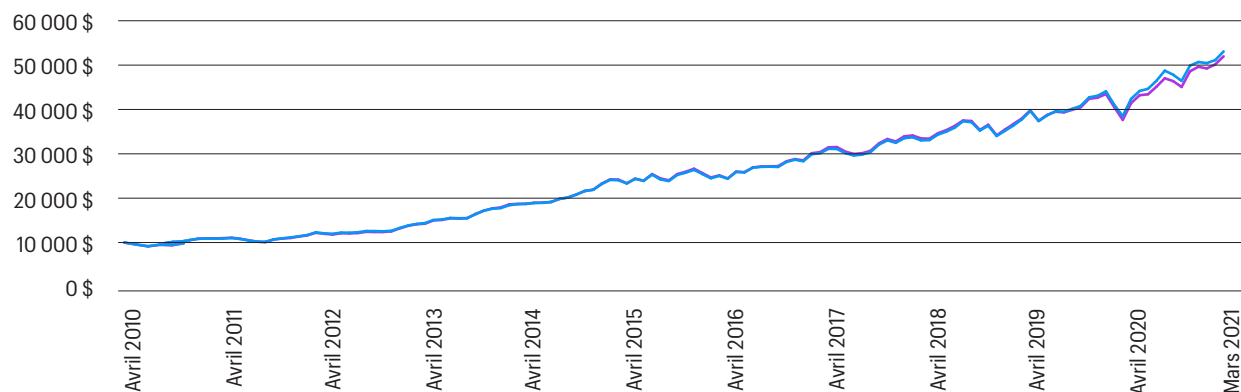
1. Les investisseurs n'achètent pas une participation dans le fonds sous-jacent ou l'indice, mais plutôt un contrat d'assurance individuel à capital variable émis par L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

* Des incompatibilités peuvent survenir entre les rééquilibrages annuels. S&P DJI utilise un processus d'examen intégré. L'analyse des médias et des parties prenantes (AMPP) a été mise au point pour examiner et retirer officiellement les sociétés impliquées dans des activités liées aux crimes économiques, à la fraude, à des questions sur les droits de la personne, etc. GICS : Global Industry Classification Standard. Cette classification a été conçue par MSCI, Inc. et Standard & Poor's et est la propriété exclusive et une marque de service de ces deux sociétés. Les armes controversées comprennent les armes en grappe, les mines terrestres, les armes biologiques ou chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes à phosphore blanc et les armes nucléaires.

Fonds indiciel S&P 500 ESG Sélect de l'Équitable

Rendement de l'indice S&P 500 ESG par rapport à celui de l'indice S&P 500 – Le graphique montre le rendement hypothétique contrôlé *a posteriori* de l'indice S&P 500 ESG (\$ CA) avant le 21 octobre 2019*.

● Indice S&P 500 ESG ● Indice S&P 500 Rendements en \$ CA



75 %
L'indice cible 75 % de la capitalisation boursière ajustée en fonction du flottant de chaque secteur d'activité de la classification GICS^{MD} de l'indice S&P 500.

1,00
Corrélation sur 5 ans de l'indice S&P 500 ESG (\$ CA) et de l'indice S&P 500, en utilisant le rendement hypothétique contrôlé *a posteriori* de l'indice S&P 500 ESG (\$ CA) avant son lancement le 21 octobre 2019*.

* Source : Morningstar Direct, LLC. Données en date du 31 mars 2021. Le graphique et la corrélation sont présentés à titre d'illustration. L'indice S&P 500 ESG (\$ CA) a été lancé le 21 octobre 2019. Toutes les données d'un indice avant la date de son lancement constituent des rendements hypothétiques contrôlés *a posteriori*, et non des rendements réels. Les calculs du contrôle *a posteriori* reposent sur la même méthodologie que celle qui était en vigueur à la date de lancement de l'indice. Le rendement contrôlé *a posteriori* est assujéti à des limites inhérentes, car il reflète l'application d'une méthodologie indiciaire et la sélection des composantes de l'indice en rétrospective. Aucune approche théorique ne peut tenir compte de tous les facteurs des marchés en général et de l'incidence des décisions qui auraient pu être prises pendant l'exploitation réelle d'un indice. Les rendements réels peuvent différer des rendements contrôlés *a posteriori* et y être inférieurs. Les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs. Vous ne pouvez pas investir directement dans un indice, mais plutôt indirectement au moyen d'un contrat d'assurance individuel à capital variable émis par L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Nom du fonds	Catégorie	SFA	SFA-CB	SFA-CB5	RFG estimatif ³
Equitable Life S&P 500 ESG Index Fund Select	Fonds indiciels	765	3065	5065	2,35 %

Tous les codes de fonds commencent par le préfixe « ELC ».

- Les armes controversées comprennent les armes en grappe, les mines terrestres, les armes biologiques ou chimiques, les armes à uranium appauvri, les armes à phosphore blanc et les armes nucléaires.
- Ratio des frais de gestion (RFG) estimatif, car le fonds distinct existe depuis moins d'un an. Les RFG sont fondés sur des données en date de [date] et ne sont pas audités. Les RFG peuvent varier en tout temps. Le RFG est la combinaison des frais de gestion, des frais d'assurance, des frais d'exploitation, de la TVH et des autres taxes de vente applicables au fonds et au fonds sous-jacent. Pour les clients dont la valeur du contrat est plus élevée, une réduction des frais de gestion peut être offerte dans le cadre du programme de tarification préférentielle. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le contrat et la notice explicative.

L'indice S&P 500^{MD} ESG est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI ») qu'Invesco Canada Ltée utilise aux termes d'une licence. S&P^{MD} et S&P 500^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). Ces marques de commerce ont fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à SPDJI et d'une sous-licence d'utilisation à certaines fins accordée à Invesco Canada Ltée. Le FNB Invesco S&P 500 ESG Index ETF et le Equitable Life S&P 500 ESG Index Fund Select ne sont pas commandités, évalués, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P ou les entreprises qui leur sont affiliées. Aucune de ces parties ne fait de déclaration au sujet de la pertinence d'un placement dans ce produit ni ne se tient responsable de toute erreur, omission ou interruption de l'indice S&P 500^{MD} ESG.

Les placements dans les fonds distincts comportent des risques. Veuillez lire le contrat et la notice explicative pour obtenir une description complète des risques propres au fonds distinct.

La majorité des FNB Invesco cherchent à reproduire, avant déduction des frais, le rendement de l'indice applicable, sans être gérés activement. Cela signifie que le sous-conseiller ne tentera pas d'adopter une position défensive lorsque les marchés sont en baisse et que le FNB continuera à comprendre chacun des titres de l'indice, même si les conditions financières d'un ou de plusieurs émetteurs de titres se détériorent. Par contre, le sous-conseiller d'un FNB Invesco géré activement peut, à sa discrétion, changer les titres détenus dans ce FNB conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du FNB.

Les placements dans les fonds distincts peuvent comporter des commissions, des frais de gestion et d'autres frais. Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. La valeur des fonds distincts varie fréquemment, et les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. Veuillez lire le contrat et la notice explicative avant d'effectuer un placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire du contrat et de la notice explicative auprès de votre conseiller financier ou sur le site equitable.ca.

Invesco^{MD} et toutes les marques de commerce afférentes sont des marques de commerce d'Invesco Holding Company Limited, utilisées aux termes d'une licence. Invesco est une dénomination sociale enregistrée d'Invesco Canada Ltée.

Assurance vie Équitable et Assurance vie Équitable du Canada sont des marques déposées de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Invesco, Assurance vie Équitable et Assurance vie Équitable du Canada ne sont pas des sociétés affiliées. Le présent document est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une recommandation d'achat, de vente ou de détention d'un actif. Il ne tient pas compte de la situation financière, des objectifs de placement, de la tolérance au risque ou des besoins d'une personne en particulier.

Date de publication : 17 août 2022 NA 2335711